



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

DELIBERATION N°DCC2026-050

Nombre de membres : 23

Afférents au conseil communautaire : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Absents : 1

Pouvoir : 1

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 3 Avril 2026

Date d'affichage : 12 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à quatorze heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.

Absent représenté : Valérie CALLEBAUT (par Jules Pierre BARTOLI)

Secrétaire de séance élue : Julie POGGI

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR SIEGER AU COMITE CONSULTATIF DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT D'AJACCIO.

Le Président expose au conseil communautaire,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2025-06-06-00001 du 6 juin 2025, portant modification de l'arrêté n°2A-2025-05-26-00001 du 26 mai 2025, portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu Prunelli ;

Vu le courrier de la chambre de commerce et d'industrie de Corse,

Le Comité Consultatif de Développement (CCD) de l'aéroport d'Ajaccio a été installé en septembre 2022. Son objectif est d'associer élus et membres de la société civile à la gouvernance de l'aéroport, assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le Président de la Communauté de Communes propose d'y déléguer M. Felix BRUSCHI afin d'y représenter l'établissement.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

-De DESIGNER Félix Bruschi comme représentant de l'EPCI au sein du Comité Consultatif de Développement de l'Aéroport d'Ajaccio.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Julie POGGI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut être l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mise en publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr